Participez au

TROPHÉE Harmonie Mutuelle

ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

GRAND EST
ÉDITION 2018

Votre structure a réalisé ou a pour projet des actions dans les domaines de :

- **la prévention de la santé**
- **la promotion de la santé**
- **l'accompagnement et soutien aux malades, aux familles des malades et aux personnes en situation de handicap**

« La santé est un état de bien-être complet physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. »

Préambule de la constitution de l'Organisation mondiale de la santé (OMS)

Tentez de remporter…

PRIX RÉGION

2 000 € 1er lauréat

1 500 € 2e lauréat

PRIX TERRITOIRE

(remis sur chacun des 9 territoires)

1 000 € 1er lauréat

Un reportage vidéo

Pour promouvoir les 2 premières structures lauréates du prix Région, les étudiants en Master II de l'Université de Lorraine réaliseront un reportage qui sera diffusé lors de la cérémonie de remise des prix.

Une communication dans un espace « exposants »

Un espace « exposants » mis à disposition afin de permettre de présenter sa structure et ses activités aux invités présents lors de la remise des prix.

> Pour vous inscrire, voir au dos

En partenariat avec

Le Mois de l'Économie Sociale et Solidaire, Tout Un Sens. · Grand Est Alsace Champagne-Ardenne Lorraine · Chorum Nous protégeons les acteurs de l'économie sociale · cress Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire Grand Est · Université de Lorraine UFR Droit Master II

Harmonie mutuelle
GROUPE VYV

GRAND EST
ÉDITION 2018

COMMENT ÊTRE CANDIDAT ?

Pour recevoir un dossier de candidature selon votre département, envoyez un e-mail en indiquant vos coordonnées postales à :

Départements 54 et 55 : Catherine Jraied
> **catherine.jraied@harmonie-mutuelle.fr**

Départements 52 et 88 : Jean-Luc Gougeon
> **jean-luc.gougeon@harmonie-mutuelle.fr**

Départements 57 et 67-68 : Nathalie Rochet
> **nathalie.rochet@harmonie-mutuelle.fr**

Départements 08, 51 et 10 : Annie Desbans
> **annie.desbans@harmonie-mutuelle.fr**

Suite à votre inscription, vous recevrez une invitation pour la remise des prix.

Date limite de dépôt des candidatures :
30 juin 2018
Cachet de la Poste faisant foi

REMISE DES PRIX :
23 novembre 2018
à l'Université de Lorraine Ile du Saulcy
En partenariat avec UFR droit Master II Metz

Témoignages

« Ce trophée représente un véritable coup de projecteur pour notre association mais surtout pour les femmes touchées par le cancer du sein qui se sentent souvent isolées et démunies face à la maladie. »

***Martine Schmitt**, présidente de l'association Symphonie*

« Le Trophée Harmonie Mutuelle 2017 nous permettra de financer la fabrication et l'installation dans l'IME d'un parcours moteur pour nos jeunes atteints de problèmes de développement et ouvert aux entreprises environnantes. »

***Christiane Demonet**, directrice de l'IME Val de Suize*

* Prix départemental remis lors d'une manifestation des territoires qui constituent la Région Grand Est. La structure candidate au Trophée Harmonie Mutuelle économie sociale et solidaire doit mener tout ou partie de son activité en Région Grand Est et ne pas avoir perçu au cours de l'année antérieure, une subvention « Mécénat » Harmonie Mutuelle, d'une autre mutuelle, d'une Institution de Prévoyance ou d'une compagnie d'assurance.

Harmonie Mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro Siren 538 518 473. Numéro LEI 969500LU5ZHB9G4TD57. Siège social : 143, rue Blomet - 75015 Paris. DirCom - 02/18.